

Chantage paysan contre la 13e rente AVS

Autor(en): **Clivaz, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **66 (1974)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385725>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chantage paysan contre la 13e rente AVS

Par Jean Clivaz, secrétaire SEV, Berne

Depuis quelque temps, les paysans suisses élèvent le ton. Ils estiment être traités en parents pauvres de la communauté et revendiquent une amélioration massive de leur situation. Les réactions dans l'opinion publique sont diverses, en raison surtout de la discrétion qui entoure le calcul du fameux «revenu paritaire». Dès lors, on ne peut répondre avec certitude à la question de savoir si les comparaisons sont valables et si les travailleurs de la terre sont réellement plus mal lotis que les autres. Et il faut bien dire que les chiffres cités ces dernières semaines faisant état de gains entre 38 000 et 50 000 francs par année n'ont guère contribué à clarifier les choses.

Ce dont on est en revanche sûr, c'est que les augmentations accordées par le Conseil fédéral en automne représentaient quelque 15%, soit 10% à titre de compensation du renchérissement et 5% de relèvement du salaire réel. En outre, les nouveaux postulats en préparation à l'Union suisse des paysans viseraient à obtenir une tranche supplémentaire de 18% environ. Il appartiendra au gouvernement de dire si ces demandes sont justifiées ou non, et si elles sont compatibles avec les directives que M. Schürmann tente de faire appliquer en matière de hausses de salaires dans les autres branches.

Si les gens de l'agriculture ont le sentiment d'être lésés, et que cela est effectivement le cas, nous sommes, dans les syndicats, sans doute les derniers à leur reprocher de faire preuve de fermeté, bien que le comportement des porte-parole des organisations paysannes à notre égard soit, d'une manière générale, plutôt décevante.

Mais où nous ne sommes plus du tout d'accord, c'est avec le dernier moyen que l'on voudrait utiliser pour faire pression sur les autorités. Car M. Dickenmann, vice-directeur de l'Union suisse des paysans, dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* du 21 février, après avoir critiqué la décision de la commission du Conseil national d'octroyer une 13e rente AVS en 1974, brandit la menace d'un referendum contre cette mesure si elle était approuvée par les Chambres fédérales. Et cela en guise de représailles pour le cas où les revendications paysannes ne seraient pas aussi satisfaites entièrement. Il écrit textuellement:

«Si l'on n'utilisait pas la même aune dans les deux cas (AVS et postulats paysans), il ne serait pas exclu que, dans les milieux paysans, on provoque une modification du projet concernant l'AVS en lançant le referendum. Et le succès de ce dernier serait assuré d'emblée, même sans votation populaire, étant donné que celle-ci ne pourrait avoir lieu que juste avant la fin de l'année et que, dès

lors, pour des raisons administratives, le versement de la 13^e rente ne serait plus possible.»

Voilà ce qu'envisage l'USP, ni plus ni moins. Avouez que le procédé est plutôt laid puisqu'il s'en prend à l'une des catégories les plus faibles de la population. Nous pensons en particulier à ceux des rentiers qui n'ont pratiquement que l'AVS pour vivre et qui attendent avec impatience cette 13^e mensualité, sauf les rentiers-paysans qui ne semblent pas en avoir besoin, si l'on se réfère à la démarche préconisée par M. Dickenmann. Faut-il en déduire que le revenu des paysans n'est pas aussi modeste qu'on veut bien le dire?

Quoi qu'il en soit, l'attitude des dirigeants de l'USP est inadmissible et doit être condamnée avec la dernière énergie. Ces messieurs semblent avoir perdu le contrôle de leurs nerfs avant même d'avoir engagé sérieusement la bataille puisqu'ils se sont jusqu'ici tenus à l'écart des manifestations organisées par l'Union des producteurs suisses (UPS). Ce manque de sang-froid est peut-être dû au fait que jusqu'à maintenant ils n'ont presque jamais été obligés de se battre vraiment pour faire aboutir leurs postulats, les autorités ayant toujours fait preuve d'une très large compréhension à l'endroit des requêtes paysannes.

Toutefois, si un excès de nervosité est explicable, il ne saurait en aucun cas justifier un odieux chantage, d'autant moins que la classe paysanne n'a certainement pas de raison de se plaindre des conditions qui lui sont faites dans le cadre de l'AVS. Au contraire.